

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

27 décembre 2012 Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 décembre 2012 à 19 h 10, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents : M. Louis-Marie Bastille, Maire
Mme Margot Perreault, conseillère
M. Lucien Gendron, conseiller
M. Alain Boucher, conseiller
M. Yannick Bélanger, conseiller
M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

2012-12-0318 1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 19 h 00 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault, d'accepter l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Constat et lecture de l'avis de convocation

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

2012-12-0319 3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-12-0320 4. Adoption du règlement numéro 344 établissant le budget pour l'exercice financier 2013, fixant les taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents taux de compensations pour les services et adoptant le programme triennal en immobilisations

La lecture du règlement 344 est faite par le maire Louis-Marie Bastille.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault, d'adopter le règlement numéro 344, établissant le budget pour l'exercice financier 2013, fixant les taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents taux de compensations pour les services et adoptant le programme triennal en immobilisations.

Le règlement numéro 344 est annexé au présent procès-verbal sous le numéro 2012-12-01.budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Période de questions à l'intention de l'assistance

Des questions sont posées.

2012-12-0321

6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Alain Boucher, de lever la session à 20h35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Alain Vila,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire